

Conditions générales de vente

1. Généralités

Nos ventes et prestations sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur, à ces conditions générales de vente (CGV). Les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par Masta Water, c'est pourquoi nous invitons les clients à en faire une lecture attentive avant chaque achat.

L'application de la Convention sur la loi uniforme applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels est exclue.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur simple demande et sur notre site internet. Nos clients en prennent également connaissance par l'acceptation et la livraison de commandes antérieures

2. Commande

La vente n'est conclue qu'à compter de la confirmation de la commande comportant la signature, la mention portée « Bon pour accord », les conditions générales de vente acceptées et signées et la réception du règlement ou de l'acompte du client.

Masta Water se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Les informations énoncées par l'acheteur lors de la prise de commande engagent celui-ci. En cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, le vendeur ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité de livrer le produit.

3. Délais de livraison

Les délais de livraison des produits sont exprimés en jours ouvrés, hors samedi, dimanche et jours fériés. Ils s'entendent à compter de la date de réception de la commande valant acceptation

des présentes Conditions Générales de Vente et du règlement. Pour les commandes comportant

une ou plusieurs cuves, les délais de livraison s'entendent à compter de la réception de la commande, du règlement ou de l'acompte et de la demande de livraison fournie par nos soins, dûment signée. Les retards de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande, ni le paiement de dommages et intérêts.

En cas de retard dans la livraison, le délai supplémentaire pour livrer est de trois mois. Après ce

délai, l'acheteur peut se désister du contrat par une déclaration écrite.

4. Prix

Tous nos prix sont indiqués en euros. Ils s'entendent nets et hors taxes. Ces prix s'entendent « départ usine », c'est-à-dire frais de livraison en sus (transport et emballage non compris).

Les tarifs publiés ne sauraient constituer un engagement de notre part, les fluctuations du marché pouvant nous obliger à les modifier à tout moment, sans avis préalable. D'une manière générale, les droits de douane, impôts et autres taxes publiques ainsi que les frais spéciaux sont à la charge de l'acheteur.

5. Transport

Les marchandises et leurs emballages voyagent aux risques et périls du destinataire. Sont

considérés comme cas de force majeure déchargeant Masta Water de toute obligation de livraison: la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents et l'impossibilité d'être approvisionnés. Livraison des cuves polyéthylènes : les cuves polyéthylène voyagent par semi-remorque et le plus souvent bâchées sans bras hydraulique. Il set à la charge du client de prévoir un moyen de déchargement sur place ou à défaut 3 ou 4 personnes. Livraison des cuves et / ou du matériel : en cas d'absence lors de la livraison, un avis de passage est mis à la disposition du client. Le surcoût de transport dû à un passage supplémentaire est facturé et ce jusqu'à la livraison de l'intégralité de la commande. En cas de défauts apparents, l'acheteur bénéficie du droit de retour dans les conditions prévues dans ce document. En cas d'avaries ou de manquants, il appartient au client de sauvegarder ses droits vis-à-vis des transporteurs en effectuant les réserves en temps voulu, selon les modalités prévues par la loi.

6. Règlement

Le prix facturé au client est le prix indiqué sur la confirmation de commande adressée par Masta

Water. Le paiement des achats devra être effectué au siège de l'entreprise et pourra se faire par chèque bancaire ou postal ou par virement bancaire ou postal. Une facture sea jointe au colis ou

expédiée séparément. Il est demandé de conserver cette facture qui servira de bon de garantie. Réception de l'acompte ou du règlement total demandé dans le devis.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités :

. donnera lieu au versement d'une pénalité de retard calculée sur la base de une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'échéance; les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

. entraînera la déchéance du terme pour l'ensemble de notre créance.

. donnera lieu au versement d'une indemnité égale à 10 % du montant des sommes impayées.

Nos marchandises sont vendues sous réserve de propriété jusqu'à paiement intégral du montant de la facture. Toute modification dans l'état ou la structure juridique, sociale ou économique de l'acheteur telle que décès, incapacité, dissolution, modification de société, fusion, cession partielle ou totale de fond de commerce, hypothèque, nantissement, retard dans les paiements ou aménagement de créance, cessation de paiement, autorise notre société à suspendre ou résilier le marché.

7. Prestations

Le rôle de la société Masta Water est de livrer le matériel sans intervention au niveau de son installation. L'acheteur déclare avoir reçu de notre part, toutes instructions nécessaires à une bonne

utilisation du matériel ainsi que les notices techniques s'y affèrent. L'intervention sur un chantier en

qualité de prestataire de conseil ne saurait en aucun cas être interprétée comme une participation

à la mise en oeuvre des produits vendus, dont l'acheteur reste seul responsable. L'installation du

matériel vendu pourra se faire après avoir accepté un devis suite à l'évaluation des contraintes ou

informations suivantes : plans, accès, topographie du sol, évaluation des besoins.

8. Conformité de la marchandise

Les photographies et fiches techniques accompagnant et illustrant les produits sur tout support, ne sont pas contractuelles. Si des erreurs s'y sont introduites, en aucun cas la responsabilité de Masta Water ne pourra être engagée. Les notices, plans, illustrations, démonstrations et tout autre renseignement donné à nos clients dans le cadre de prestations de conseils ont pour objet de les informer sur l'utilisation des produits. Leur mise en oeuvre n'engage pas notre responsabilité. En particulier, le choix du matériel et ses techniques d'utilisation sont faits sous la seule responsabilité de l'acheteur. La spécificité et la technicité de nos produits nécessitent toujours que le client recoure aux services d'un professionnel pour leur installation, leur montage et leur entretien.

9. Précautions d'usage

Avant toute utilisation des matériels et accessoires vendus par notre société, l'acheteur doit lire avec attention la notice et respecter les méthodes, précautions d'emploi et consignes décrites dans le manuel d'utilisation et d'installation.

10. Réclamation

Le présent contrat est soumis au droit français. Masta Water ne peut être tenu pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation de ses produits commercialisés. Il en est de même pour les éventuelles modifications des produits résultant des fabricants. La responsabilité de Masta Water sera, en tout état de cause, limitée au montant de la commande et ne saurait être mise en cause pour de simples erreurs ou omissions qui auraient pu subsister malgré toutes les précautions prises dans la présentation des produits. Pour être prise en considération, toute réclamation concernant nos marchandises doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 7 jours qui suivent la réception des marchandises. En tout état de cause, notre garantie se limitera au seul remplacement des pièces reconnues défectueuses lors d'un examen contradictoire au retour au dépôt ou chez nos fournisseurs. Aucun retour de marchandise ne sera admis sans accord préalable

écrit de notre part . Les réclamations sur la vente ou les contestations des présentes conditions seront toujours reçues avec une bienveillance attentive, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer la situation. En cas de litige, le client s'adressera en priorité à l'entreprise pour obtenir une solution amiable. L'acheteur a également la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment avec l'aide d'une association professionnelle de la branche, d'une association de consommateurs ou de tout autre conseil de son choix. A défaut, le Tribunal de Commerce de Troyes est seul compétent, quel que soit le lieu de livraison et le mode de paiement accepté. Il est rappelé que la recherche d'une solution amiable n'interrompt pas le délai de la garantie légale, ni la durée de la garantie contractuelle. Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des Tribunaux, le respect des dispositions du présent contrat relatives à la garantie contractuelle suppose que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur.

11. Garantie

Nous garantissons nos matériels pendant un délai d'un an. En toute hypothèse, le client bénéficie de la garantie légale d'éviction et des vices cachés (Art 1625 et suivants du Code Civil). A la condition que l'acheteur fasse la preuve du défaut caché, le vendeur doit légalement en réparer toutes les conséquences (Art 1641 et suivants du Code Civil). Si l'acheteur s'adresse aux Tribunaux, il doit le faire dans un « bref délai » à compter de la découverte du défaut caché (Art 1648 du Code Civil). Sont exclus de toute garantie: - les défauts d'utilisation ou d'entretien; - Les détériorations dues à une erreur de manipulation, à une utilisation abusive ou anormale; - Les pièces détachées ou accessoires dont le remplacement résulte de leur usure normale ou d'opérations d'entretien courant; Notre engagement prend fin en cas de défaillance du fabricant quant à la fourniture des pièces détachées ou accessoires. Tous les litiges concernant les présentes conditions notamment leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation relèvent de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Troyes. Ces conditions peuvent être complétées par des informations directement présentes sur nos offres : devis factures et notices. Pendant le délai précité, nous nous engageons à remplacer toutes pièces reconnues

défectueuses. Celles-ci demeurant notre propriété doivent nous être retournées en franco de port. Les frais de transport des pièces, les frais de main-d'oeuvre pour le montage et le démontage sont à la charge de l'acheteur. Le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La garantie étant ainsi strictement délimitée, nous n'acceptons la prise en charge d'aucun préjudice direct ou indirect qui serait causé à l'acheteur.

Toute garantie sera refusée lorsque :

- a) les pièces montées par nous auront été remplacées par des pièces d'une autre origine
- b) le matériel aura été transformé ou modifié d'une manière quelconque et par qui que ce soit
- c) les consignes d'installation, d'entretien ou d'utilisation précisées dans la notice de chaque appareil ne sont pas respectées.

12. Droit de rétractation

Conformément à la loi en vigueur (Art L.121-20 du Code de la Consommation), le client dispose de 7 jours à compter de la date de livraison pour retourner le produit dans son emballage d'origine pour remplacement ou remboursement; les frais de renvoi restant à la charge du client. Le retour ne sera accepté que si le produit n'a pas été déconditionné ou utilisé. Les produits vendus sous blister ou munis d'une étiquette de garantie doivent être retournés en l'état. Aucune exception ne sera faite. Les remboursements demandés sont traités dans un délai de 5 à 30 jours ouvrés maximum.

13. Droit de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété de Masta Water jusqu'au paiement intégral des sommes dues par le client. Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par Masta Water demeurent la propriété de Masta Water, ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit, sans l'autorisation écrite de Masta Water.

14. Utilisation des données collectées

Le client dispose (Art 34 de la loi du 6 Janvier 1978) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès de Masta Water. De plus, Masta Water s'engage à ne jamais communiquer les coordonnées de ses clients à un tiers, sauf pour répondre à la demande de devis d'installation du matériel (pose avec un terrassier, plombier, électricien, ...).

Droit applicable, tribunal compétent :

1) le droit applicable est celui du vendeur

2) le Tribunal compétent est celui du siège du vendeur, c'est-à-dire celui de Troyes, en France.

Je soussigné, représentant officiel de la société

.....

reconnaît avoir pris connaissance et accepter sans restriction les Conditions Générales de

Vente situées au recto et au verso

de ce document, notamment la clause de réserve de propriété ainsi que la clause attributive de
jurisdiction.

Fait à, le

Signature et cachet du client